



Compte-rendu du GT 14 du 15 octobre 2014

A l'ouverture de ce GT 14, le directeur adjoint du cabinet a bien rappelé que la discussion sur la fiche 4 ne concernait pas une redéfinition des missions, déjà actées dans le GT 2 RASED (fiche numéro 4) et le GT 14 pour les COPsy et les DCIO (fiche numéro 2).

La création du corps unique avec deux valences, premier et second degré, est décidée et le ministère a présenté un schéma directeur du mode de recrutement, du concours, de la formation et de la titularisation.

Les étapes concernant les contenus de formation, les épreuves du concours et les modalités de titularisation seront abordées dans un autre groupe de travail, de même que les questions statutaires liées à la carrière (Obligations réglementaires de service, régime indemnitaire, hors-classe, place des DCIO...).

Le concours se situera au niveau du Master 2 de psychologie, avec un choix par le candidat d'une spécialité, suivie d'une sixième année de formation. La FSU a demandé que cette sixième année soit validée par un certificat d'aptitude aux fonctions portant mention de la spécialité professionnelle afin de bien identifier les deux métiers.

Lors de la discussion sur la répartition des champs de compétences entre le premier et le second degré, la FSU a insisté pour que l'articulation entre l'école et le collège (classe de 6ème) se fasse par un travail de liaison et de concertation comme indiqué dans la circulaire RASED et dans la fiche métier des psychologues du premier degré. Il s'agit ici d'une réelle reconnaissance du travail de coordination qui existe déjà entre les psychologues du premier degré et les Co-Psy.

Toutefois sur les questions de l'intitulé de la spécialité pour les psychologues du second degré, le débat n'a pas été tranché. La FSU a dit son opposition à une spécialité intitulée « psychologie du conseil en orientation et de l'insertion professionnelle » soutenue fortement par le SGEN . Celle-ci reviendrait en effet à limiter le rôle des CO-Psy à l'orientation et à l'insertion professionnelle et à déconnecter le conseil de toutes les dimensions du développement des adolescents et de leur rapport aux savoirs pourtant si déterminantes dans l'élaboration des projets d'avenir. La FSU a demandé que la mention de la spécialité comporte bien les trois dimensions essentielles à l'exercice du métier : la psychologie du développement, de l'éducation et de l'orientation.

La FSU se félicite de la réaffirmation du rôle des psychologues dans l'Education nationale et de la volonté du ministère d'avancer sur ce dossier. Toutefois, elle demeure extrêmement vigilante sur les formulations qui vont lui être proposées ainsi que sur l'ouverture des discussions à venir sur la carrière et le statut.